



## Règlement financier et tarifs 2023/ 2024

L'inscription de vos enfants à l'école du Sacré Cœur suppose l'acceptation du règlement financier.  
Il est lié à la convention de scolarisation que vous avez signée.

La rupture de cette convention en cours d'année sera facturée du montant de l'acompte d'inscription.

### FRAIS de dossier, acompte d'inscription et de réinscription

- **Frais de dossier** : 10,00 € de frais de dossier **pour les nouvelles familles**. *Somme non remboursée en cas d'annulation.*
- **Acompte d'inscription et de réinscription** : 100 € pour 1 enfant, 150 € pour 2 enfants, 200€ pour 3 enfants ; **acompte restitué sur 10 mois.**

### FRAIS FIXES MENSUELS : Tout mois commencé est dû.

Tarifs réduits à partir du deuxième enfant d'une fratrie.

**Contribution des familles** : Elle finance les investissements immobiliers, les équipements mobiliers ainsi que les dépenses liées au caractère propre de tout établissement d'enseignement catholique.

Assurance scolaire Saint-Christophe incluse avec un accès à un espace parent pour éditer vos attestations d'assurance.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Forfait TPS	Forfait ULIS
Contribution des familles	<b>49,00 €</b>	<b>89,00 €</b>	<b>132,00 €</b>	<b>249,00 €</b>	<b>25,00 €</b>
Contribution des élèves « à aménagement d'horaire pour la pratique d'un sport » : <b>40,80 €</b>					

**Contribution solidaire** : Si vous le souhaitez, en signe de solidarité, l'école vous propose de verser une contribution solidaire libre (déductible des impôts). Vous pouvez aussi arrondir votre facture mensuelle en gage de solidarité.

**Sorties scolaires +** : Vous serez informés pour l'organisation d'une sortie scolaire (voyages, visites...) et son tarif. Son règlement apparaîtra sur la facture à la fin du mois.

### SERVICE DE RESTAURATION

**Restauration annualisée** : Facturation identique de septembre à juin.

**Le forfait correspond à une mensualisation calculée sur l'année scolaire.**

FORFAIT	1 enfant	2 enfants	3 enfants
4 repas par semaine	<b>80 € par mois</b>	<b>160 € par mois</b>	<b>240 € par mois</b>

**Le prix du repas occasionnel est de 6 euros (l'unité).**

Les inscriptions occasionnelles se font le vendredi de la semaine qui précède le repas par mail :

[ecolesacrecoeurperigueux@laposte.net](mailto:ecolesacrecoeurperigueux@laposte.net)

**La mise en place d'un panier repas (sous avis médical avec un PAI) : 30 euros / mois.**

Cette formule n'est proposée qu'aux familles dont les enfants sont soumis à un régime alimentaire particulier (PAI signé entre l'école du Sacré Cœur, la famille et le médecin de famille). Les frais engagés par la mise à disposition des locaux et matériels, ainsi que la surveillance des élèves entraînent une participation forfaitaire.

### SERVICE PERISCOLAIRE

**Pour rappel, les parents sont responsables de leurs enfants en dehors des heures de surveillance prévues dans le règlement intérieur. L'école ne pourra donc pas être tenue pour responsable en cas d'accident.**

Toute heure commencée est due.

Il n'y a pas d'étude la veille des vacances scolaires, seul le service de garderie est assuré.

**Les horaires de garderie** : **Matin** : de 7h30 à 8h30      **Soir** : de 16h30 à 17h30      de 17h30 à 18h30

**Les horaires d'étude** : de 16h45 à 17h45

CARTE* (1 case / 1 heure)	5 cases	10 cases	*La carte non soldée sera utilisable l'année suivante. Elle sera décomptée sur la facture de juin pour les élèves de CM2.
GARDERIE Élève de maternelle (TPS-PS-MS-GS-ULIS)	<b>15 euros</b>	<b>30 euros</b>	
ETUDE Elève du primaire (CP-CE1-CE2-CM1-CM2-ULIS)	<b>20 euros</b>	<b>40 euros</b>	